

**COMPTE RENDU  
DE SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND


Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DEL-2022-019** : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 21 juin et le 6 septembre 2022.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 3 octobre 2022.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER.

